

En Colombie Britannique, les pêcheries d'eau douce sont de deux espèces: commerciales et sportives. La pêche sportive est réglementée et administrée par la Commission provinciale de la chasse, tandis que l'administration et la réglementation de la pêche commerciale d'eau douce relève du Ministère provincial des Pêcheries.

Le Ministère des Pêcheries est chargé de l'application de la loi sur les pêcheries et d'autres fonctions assignées par le lieutenant-gouverneur en conseil. La loi pourvoit à la taxation des pêcheries et, en vertu de droits civils et de propriété, à la réglementation et au contrôle des divers établissements de conditionnement soumis à un système de licences. La loi prévoit aussi l'arbitrage des conflits au sujet du prix du poisson, pouvant survenir entre les pêcheurs et les exploitants des divers établissements licenciés. L'application des clauses de cette loi suppose la perception du revenu et la surveillance des opérations des établissements, conformément aux règlements qui découlent de la loi, la compilation et la publication de certaines statistiques et autres données utiles à l'industrie. Le Ministère poursuit de son propre chef certaines recherches scientifiques en collaboration avec la Commission fédérale de recherches sur les pêcheries et participe aux recherches de celle-ci.

Section 4.—Industrie moderne de la pêche*

Sous-section 1.—Production primaire

L'industrie poissonnière a commencé à prendre de l'expansion au point de vue commercial durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle. En 1844, la valeur estimative de la prise n'était que de \$125,000. Elle doubla au cours des dix années qui suivirent pour dépasser le million de dollars en 1860. Dix ans plus tard, elle atteignit \$6,500,000, ce chiffre étant plus que doublé en 1878. En 1900, elle se chiffrait par près de \$22,000,000 et cette expansion s'est maintenue presque sans interruption jusqu'en 1918, lorsqu'elle s'éleva à \$60,000,000. Ce montant ne fut pas de nouveau atteint avant 1941, à cause surtout de la baisse des prix plutôt que des prises moins considérables mais, au cours de cette année, un nouveau sommet fut atteint à \$62,258,997. Au cours des deux dernières années, des augmentations ont été rapportées, le chiffre de 1943 étant de \$85,594,544, soit un gain de 37.5 p.c. sur 1941. Les chiffres donnés représentent la valeur globale du poisson mis sur le marché, frais, séché, en conserve ou préparé de toute autre manière.

* Révisé par W. H. Lanceley, chef, Branche des Pêcheries et des Produits animaux, Bureau Fédéral de la Statistique. Voir liste des publications de cette branche au chapitre XXX.

2.—Valeur des produits poissonniers du Canada, 1870-1943

Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur
	\$		\$		\$		\$
1870.....	6,577,391	1907.....	25,499,349	1920.....	49,241,339	1933.....	27,496,946
1875.....	10,350,385	1908.....	25,451,085	1921.....	34,931,935	1934.....	34,022,323
1880.....	14,499,979	1909.....	29,629,169	1922.....	41,800,210	1935.....	34,427,854
1885.....	17,722,973	1910.....	29,965,142	1923.....	42,565,545	1936.....	39,165,055
1890.....	17,714,900	1911.....	34,667,872	1924.....	44,534,235	1937.....	38,976,294
1895.....	20,199,338	1912.....	33,389,464	1925.....	47,942,131	1938.....	40,492,976
1900.....	21,557,639	1913.....	33,207,748	1926.....	56,360,633	1939.....	40,075,922
1901.....	25,737,153	1914.....	31,264,631	1927.....	49,123,609	1940.....	45,118,887
1902.....	21,959,433	1915.....	35,860,708	1928.....	55,050,973	1941.....	62,258,997
1903.....	23,100,878	1916.....	39,208,378	1929.....	53,518,521	1942.....	75,116,933
1904.....	23,516,439	1917.....	52,312,044	1930.....	47,804,216	1943.....	85,594,544
1905.....	29,479,562	1918.....	60,259,744	1931.....	30,517,306		
1906.....	26,279,485	1919.....	56,508,479	1932.....	25,957,109		